

pas m'exposer à de plus grandes pertes ; mais comme tous manifestaient le désir d'en voir mettre dans la rivière d'Or, je voulus les satisfaire, mais je faillis tout perdre.

Comme c'est la seconde fois que j'échoue dans mes tentatives de transporter l'alevin de saumon dans des endroits reculés, et que j'ai à cœur la réussite de toutes les opérations que j'entreprends et qui se rattachent à la mission qu'on m'a confiée, afin que le pays ne perde rien des immenses avantages que lui offre l'ichthyogénie, je me permettrai de vous présenter les observations suivantes.

Je considère qu'il n'est pas prudent et que c'est mettre en danger le succès de nos entreprises, que de vouloir ensemençer à même les produits de nos établissements les rivières qui sont à plus de 15 ou 20 milles des lignes de chemins de fer actuellement en opération. Outre qu'on est rien moins que certain de réussir, on perd à transporter une quantité d'alevins, comparativement petite à des endroits éloignés—si toutefois on réussit à les y rendre sains et saufs,—deux ou trois jours d'un temps précieux qui serait bien mieux employé à distribuer de plus grandes quantités de jeunes poissons dans les rivières où, à l'aide des chemins de fer, on peut aller et revenir dans la même journée. En prenant en considération le grand nombre de cours d'eau, (disons 30) à repeupler et la somme d'ouvrage qu'il y a à faire à cette époque de l'année, on verra qu'il n'y a pas de temps à perdre inutilement. Le seul mode de transport facile, rapide et conséquemment plus sûr que nous ayons à notre disposition pour l'alevin, quand la distance à parcourir est tant soit peu longue, est par le chemin de fer. Je considère, tant que les voies ferrées qu'on est à construire ne seront pas complétées, qu'il ne faut pas songer à ensemençer les rivières qui se trouvent aux extrémités de la province. Que ces chemins de fer viennent en opération et alors chaque cours d'eau, depuis Yarmouth, à l'extrémité ouest, jusqu'au golfe de Canso, recevra chaque année sa quantité d'alevins.

J'ai toujours choisi le haut des rivières pour déposer les jeunes poissons ; car je considère que les ressources naturelles qui se trouvent à cet endroit peuvent, plus qu'à tout autre lieu, hâter leur croissance et les protéger. C'est là où les eaux prennent leur sources que le jeune saumon, pendant tout le temps de l'élevage, trouve en immenses quantités les animalcules et les œufs des insectes qui vivent sur l'eau et dont il fait sa nourriture ; c'est là encore qu'il trouve un refuge assuré contre la dent des poissons voraces qui, chaque printemps, pénètrent par légions dans les rivières afin d'y satisfaire leur faim. Il y a beaucoup de ces cours d'eau qui offrent tous les avantages possibles pour l'élevage du jeune saumon. Généralement, le fond de leurs lits se compose de gravier et le saumon reproducteur y trouve de splendides places pour établir ses frayères. Je me permettrai d'ajouter en passant qu'on ne peut choisir de meilleur temps maintenant que, dans beaucoup de cas, l'industrie du bois a perdu presque toute son importance, depuis que les arbres les plus recherchés ont été abattus, qu'on ne peut choisir de meilleurs temps, dis-je, pour rendre à ces rivières leur ancienne prospérité et leur renommée de fonds de pêche à saumon. Le plus grand obstacle à l'exécution de ce projet et qu'on mettra du temps à faire disparaître, c'est la quantité de barrages insurmontables qui empêchent le saumon de parvenir à ses frayères. Il y a des rivières où l'on rencontre sept et même huit de ces barrages. Généralement, les propriétaires de moulins sont peu disposés à construire des passes-migratoires ; ils paraissent croire que ces rivières leur appartiennent en toute propriété, et qu'eux seuls ont droit d'exploiter les ressources qu'elles contiennent. Il est facile de concevoir qu'une telle manière d'agir ne peut que retarder la réussite du projet que le ministère des Pêcheries a en vue ; et il ne faut pas songer qu'on pourra atteindre le but proposé tant qu'il n'y aura pas au-dessus de chaque barrage une échelle à poisson ; ces rivières, ne pouvant fournir leur propre approvisionnement, ne serviront qu'à l'élevage du saumon reproduit artificiellement. C'est un fait parfaitement établi que le poisson anadrome cherche toujours à aller établir ses frayères à l'endroit de la rivière où, pour la première fois, il a été déposé dans l'eau, et qu'il choisit pour accomplir l'œuvre de la reproduction les cours d'eau où s'est écoulé la première partie de sa vie. De là la nécessité d'établir un passage libre de la mer à l'embouchure des rivières. C'est vrai qu'il est maintenant clairement démontré qu'on peut obtenir par des procédés artificiels un nombre infini de jeunes saumons dont on peut ensemençer nos rivières ; mais je doute fort que notre fleuve, et les pêcheries qui se pratiquent sur le littoral,